Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260119-DELIB_2026_03-DE

DEPARTEMENT

DES COTES D'ARMOR

ARRONDISSEMENT

DE LANNION

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

COMMUNE DE LANGOAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 13 janvier 2026
Date d'affichage : 13 janvier 2026

Séance ordinaire du 19 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

Présents : MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., NICOLAS M., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L.

Absents : RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J., KERBOEUF S., BELLEC D., BELLEC C.

Mme NICOLAS Marine est nommée **Secrétaire de Séance**

Demande de subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté (LTC) dans le cadre du dispositif « Réhabilitation des logements sociaux existants des communes »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal la validation du projet de rénovation des deux logements communaux situés à proximité de l'école publique, inscrit dans la tranche optionnelle du programme de rénovation thermique de l'établissement.

Il rappelle, également, que des travaux ont déjà été réalisés en 2025 sur ces logements, notamment l'isolation des combles, dans un objectif d'amélioration de leur performance énergétique.

La commune souhaite désormais, dans le cadre de cette tranche optionnelle, compléter cette première phase par des travaux de rénovation extérieure visant à améliorer l'état général des logements, leur intégration dans l'environnement bâti ainsi que le confort des occupants.

Il est précisé que, parmi les deux logements concernés par le projet, un seul fait l'objet d'un conventionnement au titre du logement social, le second étant affecté à un logement de fonction. Néanmoins, les travaux envisagés concernent l'ensemble du bâti et s'inscrivent dans une démarche globale de valorisation et de pérennisation du patrimoine communal.

Dans cette perspective, la commune envisage de procéder au conventionnement du logement de fonction en logement social conventionné. Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager l'ensemble des démarches administratives nécessaires à cette évolution.

Ce projet répond aux objectifs du dispositif mis en œuvre par Lannion-Trégor Communauté en faveur de la réhabilitation des logements sociaux existants des communes. En conséquence, la commune de Langoat souhaite solliciter une subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté afin d'accompagner financièrement cette opération.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 022-212201016-20260119-DELIB_2026_03-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de Lannion-Trégor Communauté et à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'instruction du dossier.

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires en vue du passage du logement de fonction en logement social conventionné et à signer tout acte afférent à ce conventionnement.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
M. NICOLAS

